

RG 4 BIS - AFFECTIONS GASTRO- INTESTINALES PROVOQUÉES PAR LE BENZÈNE, LE TOLUÈNE, LES XYLÈNES ET TOUS LES PRODUITS EN RENFERMANT



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer la maladie
Troubles gastro-intestinaux apyrétiqes accompagnés de vomissements à répétition	Opérations de production, transport et utilisation du benzène, du toluène, des xylènes et autres produits en renfermant, notamment : • Production, extraction, rectification du benzène, du toluène et des xylènes et des produits en renfermant • Emploi du benzène, du toluène et des xylènes pour la production de leurs dérivés, notamment en organosynthèse. Préparation des carburants renfermant du benzène, du toluène et des xylènes, transvasement, manipulation de ces carburants, travaux en citerne • Emplois divers du benzène, du toluène et des xylènes comme dissolvants des résines naturelles ou synthétiques • Production et emploi de vernis, peintures, émaux, mastics, encres, colles, produits d'entretien renfermant du benzène, du toluène et des xylènes • Fabrication du simili-cuir • Production, manipulation et emploi des dissolutions de caoutchouc naturel ou synthétique ou des solvants d'avivage contenant du benzène, du toluène, des xylènes • Autres emplois du benzène, du toluène, des xylènes ou des produits en renfermant comme agents d'extraction, d'élution, d'imprégnation, d'agglomération ou de nettoyage et comme décapants, dissolvants ou diluants • Opérations de séchage de tous les produits, articles, préparations, substances où le benzène, le toluène, les xylènes (ou les produits en renfermant) interviennent comme agents d'extraction, d'élution, de séparation, d'imprégnation, d'agglomération, de nettoyage, de concentration et comme décapants, dissolvants ou diluants • Emploi du benzène comme déshydratant des alcools et autres substances liquides ou solides • Emploi du benzène comme dénaturant ou réactif de laboratoire

Quelles sont les nuisances ?

Les différentes substances ont des nuisances qui, elles aussi, sont différentes. Pour déterminer

Deux classifications existent :

- La classification CLP (qui concerne les produits chimiques) classe les substances comme suit :
 - Benzène : irritant pour la peau et les yeux, toxique, cancérrogène, mutagène, inflammable
 - Toluène : irritant, toxique, inflammable
 - Xylènes (les 3 isomères et leur mélange) : irritant, toxique, inflammable
- La classification CIRC (centre international de recherche sur le cancer) les classe uniquement sur le critère de la cancérogénicité :
 - Benzène : Cancérrogène avéré
 - Toluène : Agent inclassable
 - Xylènes : Agent inclassable

Comment reconnaître l'affection ?

Les troubles gastro-intestinaux correspondent à des douleurs de l'estomac et de l'ensemble du tube digestif intra-abdominal : nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales.

En cas d'ingestion accidentelle, des vomissements répétés peuvent apparaître et même des douleurs abdominales et une diarrhée si l'ingestion est massive.

Quelles sont les professions exposées ?

Un certain nombre de professions peuvent être amenées à utiliser ces composés. Les domaines concernés les secteurs industriels suivants :

- Solvant pour peintures, vernis, colles
- Additif dans les produits cosmétiques
- Solvant dans l'industrie pharmaceutique
- Dans les laboratoires de chimie et de biologie
- Imprimeries héliogravures

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Substitution par un produit moins dangereux
- Aspiration des vapeurs à leur source d'émission, ainsi que ventilation générale des locaux
- Stockage dans des locaux frais munis d'une ventilation, à l'abri de toute source d'ignition ou de chaleur, prévoir des cuvettes de rétention
- Interdiction de fumer
- Étiquetage correct des récipients
- Utilisation de matériel électrique et l'éclairage conforme à la réglementation
- Prendre toute disposition afin d'éviter l'accumulation d'électricité statique (risque d'incendie ou d'explosion)
- Information et formation des salariés sur les risques présentés par ces substances
- Si exposition exceptionnelle, mise à disposition de vêtements de protection, de gants, de lunettes ainsi que d'appareils de protection respiratoire
- Limitation des quantités de solvant stocké au poste de travail (en général, la quantité nécessaire pour 8 h de travail)
- Traitement des déchets dans des centres spécialisés

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'examens médicaux :

- Examen initial : Il comporte un examen clinique orienté sur l'état cutané et la recherche de signes fonctionnels neuropsychiques
- Examen périodique : Il vise à évaluer l'exposition du travailleur au benzène, au toluène et aux xylènes

